

## Le *Journal* et son comité de rédaction s'engagent:

- ◆ Pour la victoire de l'initiative « *Poste pour tous* » le 26 septembre
- ◆ Pour que le projet de Constitution européenne soit combattu et rejeté par les peuples et les travailleurs d'Europe et de Suisse

Le 26 septembre, le peuple sera appelé à se prononcer sur l'initiative «Services postaux pour tous». Lancée par le syndicat Communication en 2001, l'initiative propose que soit inscrite dans la Constitution fédérale l'obligation pour La Poste de maintenir le réseau d'offices postaux dans tout le pays. Elle prévoit également l'obligation pour la Confédération de subventionner La Poste au cas où le financement des activités de service public ne serait pas assuré par les recettes et les taxes.

Le 26 juin, lors de l'assemblée des délégués du PSS à Schaffhouse, Giorgio Pardini, secrétaire du syndicat Communication et membre du PS a réaffirmé le soutien du PSS à cette initiative: «Avec les syndicats et d'autres groupements aux idées progressistes, notre parti a mis en place un service public fort en Suisse. Les milieux bourgeois de droite torpillent ces acquis depuis des années. Que l'on pense aux attaques contre les assurances sociales, à la privatisation des services électriques locaux, à la fermeture de gares et à la réduction du personnel d'accompagnement dans les trains, sans oublier le «grounding» de Swissair. Et, bien sûr, les 1000 bureaux de poste qui ont déjà disparu au cours de ces trois dernières années. (...) Le Géant jaune fait partie intégrante de la fameuse qualité suisse – il est sûr, fiable et ponctuel. Il représente, par là-même, une institution nationale qui contribue à la cohésion du pays. Les consommatrices et les consommateurs sont satisfaits des prestations de La Poste d'un bout à l'autre du pays. Pourquoi faudrait-il changer cela? L'initiative «Services postaux pour

### Editorial

## Le service public et la Constitution européenne

par Alexandre Anor

tous » veut maintenir un service postal irréprochable pour l'ensemble de la population (...) Votre «oui» est un «oui» au service public. Un «oui» aux acquis de la gauche. Un «oui» à un État social en Suisse ».

Pourquoi faudrait-il changer cela? C'est une bonne question, qu'il faut mettre en relation avec la Constitution européenne laquelle prévoit d'interdire formellement l'existence de monopoles publics et de toutes les réglementations protectrices en vertu de la sacro-sainte loi de la concurrence.

Même si la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, la Constitution européenne nous concerne directement. Comment ne pas faire le rapprochement entre la politique de démantèlement du service public menée par le Conseil fédéral et les dispositions prévues par l'UE?

La Constitution européenne intègre l'ensemble des traités antérieurs, notamment celui de Maastricht, qui imposent ouverture à la concurrence, privatisations, liquidation des assurances sociales, politique budgétaire drastique sous peine d'amende...

L'adoption de la Constitution européenne aurait des conséquences radicales pour tous les peuples d'Europe, qu'ils soient ou non membres de l'UE: accélération des privatisations et dislocation des services publics, démantèlement de toutes les conquêtes sociales dans tous les pays, remise en cause des droits et garanties, remise en cause de l'indépendance des organisations ouvrières... La Constitution européenne concentre les problèmes auxquels les travailleurs et les peuples sont confrontés aujourd'hui.

Le 12 juin, dans le cadre de la Conférence européenne pour la paix et la démocratie, pour les droits ouvriers pour tous, des syndicalistes et des dirigeants ouvriers de 11 pays ont largement discuté des conséquences des directives européennes dans chacun de leur pays et de la nouvelle Constitution. Ils ont lancé un appel à combattre le projet de Constitution européenne.

Le soutien à l'initiative «Services postaux pour tous», c'est la poursuite du combat en défense des services publics, c'est aussi réaffirmer la souveraineté de nos décisions quant au maintien des services publics en Suisse, contre toute contrainte en fonction d'un *Livre vert* sur la poste ou d'autres directives supranationales.

Le rapport entre l'initiative «Services postaux pour tous» et l'appel contre la Constitution européenne, c'est le combat commun pour la défense des services publics. C'est un combat commun des militants socialistes suisses, belges, espagnols, allemands, français, etc. contre les directives de l'Union européenne qui détruisent les acquis des travailleurs.

VOTATIONS DU 26 SEPTEMBRE

## Tout faire pour que le OUI à l'initiative « Services postaux pour tous » l'emporte !

◆ En mars 2002 l'initiative populaire « Services postaux pour tous » lancée par le syndicat Communication, avec le soutien de l'USS et de la Fédération romande des consommateurs, aboutissait au terme d'une intense campagne de 8 mois avec plus de 120'000 signatures. Le texte de l'initiative demande que la Confédération garantisse, par son financement si c'est nécessaire, un réseau d'offices de poste sur l'ensemble du pays et qu'elle prenne en charge les coûts occasionnés par le service postal universel qui ne seraient pas couverts par des recettes. La plate-forme politique des initiateurs affirmait clairement et avec lucidité vouloir «mettre un frein à une adaptation outrancière et prématurée aux projets de libéralisation de l'Union européenne».

### Démantèlement programmé de La Poste

Depuis cette date, les mesures prises contre le service public postal par Moritz Leuenberger en toute collégialité ont proliféré à grande allure : suppression par étapes des monopoles sur les lettres et les colis, fermeture de quelque 1'000 offices postaux en trois ans, restructurations des centres de tri, privatisations plus ou moins larvées des express, des cars postaux, menaces sur la convention collective de travail des postiers, etc. Ce sont les conséquences inévitables de l'ouverture du marché à la concurrence conformément à la directive 97/67 de la Commission de Bruxelles, que la Suisse n'est pas obligée de respecter et des accords de l'OMC que la Suisse a signés. Cette avalanche destructrice d'emplois et d'infrastructures du service public a provoqué l'ouverture de plusieurs fronts de résistance. On a ainsi pu

assister aux mobilisations des employés postaux menaçant de faire grève contre la fermeture des centres de tri, pour la préservation des emplois et des salaires codifiés dans la CCT, ainsi que des actions de protestation de la population, dans plusieurs cantons, con-



tre la fermeture des offices postaux de quartier. C'est ce climat de mécontentement et d'opposition croissante à la politique eurocom-

patible du Conseil fédéral qui a alimenté la consolidation de l'unité entre les syndicats et le PSS. Cette précieuse unité a notamment porté ses fruits dans le rejet du contreprojet à l'initiative Avanti et contre le paquet fiscal et la onzième révision de l'AVS.

### Résistance des masses avec leurs organisations

Depuis le rejet en septembre 2002 de la loi sur le marché de l'électricité (LME), la sanction populaire de la politique d'adaptation à l'Europe de Maastricht est sans appel et significative d'un tournant dans la situation. Les défaites du gouvernement se succèdent les unes aux autres. Cependant il maintient son cap ! En septembre 2003, il a exprimé

son rejet de l'initiative « Services postaux pour tous », rejet confirmé de justesse (97 voix contre 85) par le Conseil National.

C'est dans ce contexte que l'enjeu de la votation du 26 septembre revêt un caractère plébiscitaire. En effet, il est indiscutable qu'un OUI victorieux de l'initiative syndicale signifierait, une fois de plus, un désaveu populaire à la politique qui vise à faire de la Suisse une nation soumise aux critères de convergence de Maastricht et aux multiples directives anti-sociales de l'UE, alors que, par deux fois, le peuple suisse a refusé d'adhérer à ces institutions supranationales.

Albert Anor

## COMMUNIQUÉ

### Victoire des syndicats : La Poste renonce à un démantèlement de la CCT

“Depuis une année, La Poste exigeait un démantèlement des prestations de la CCT. Les syndicats ont répondu en organisant à plusieurs reprises des actions nationales de protestation. Avec succès. La Poste a renoncé, de manière surprenante, à réduire les prestations de la CCT et offre en outre une prolongation des conventions : une victoire des syndicats et du personnel postal. La Poste n'a pas cessé de répéter, depuis l'été dernier, qu'elle ne pourrait rester concurrentielle si elle ne réduisait ses prestations en faveur du personnel. En décidant de prolonger, sans la modifier, la CCT existante, elle confirme qu'elle est en mesure d'affronter le marché, sans démanteler les textes en vigueur. Le syndicat Communication se félicite de

la décision de La Poste, tardive mais tout à fait juste. Ce revirement surprenant est une victoire syndicale due à la forte résistance des syndicats et du personnel. Les syndicats sortent renforcés de cette négociation.

Il convient maintenant, sur le marché postal, d'aligner les conditions de travail des opérateurs privés sur celles de La Poste. Le syndicat Communication accordera une priorité absolue à cette tâche. Il ne saurait admettre que la concurrence entre La Poste et les opérateurs privés se joue au détriment du personnel.

L'acceptation de l'initiative « Services postaux pour tous » pourra aussi permettre de conclure que le peuple suisse désire conserver une Poste de qualité. Cette initiative garantit la fourniture sur

toute l'étendue du territoire, de la totalité des prestations postales et contribue à la sauvegarde des offices de poste dans les quartiers et les villages. La sécurité de l'emploi qui en résulte motive le personnel et l'incite à fournir un service de qualité à toute la population.

”

Communiqué du syndicat Communication, 4 juin 2004 (extraits)

Votre journal sur Internet

WWW.UCPO.CH

LA POSTE

interview de C Jaccard, représentante du comité de défense de la Poste des Acacias

## La Poste recule... un essai à transformer!

◆ *Les milliers de signatures, plus de 18'000 sur Genève, ont été récoltées sur la base de deux revendications précises : « Non à la fermeture des offices et maintien des prestations ». Peut-on donc crier victoire face à l'accord signé entre la Ville de Genève et La Poste, les solutions imposées correspondent-elles aux revendications ? Oui, si l'on pense que l'objectif affiché par La Poste, était de fermer 4-5 offices postaux sur Genève. Ils ont reculé, et maintenu des « guichets de quartier » qui maintiennent partiellement les prestations de base du service public. Non, si on évalue la perte de substance du réseau postal et des prestations de service public accessibles à l'ensemble de la population. Il s'agit donc d'un compromis provisoire dans un rapport de force qui peut évoluer en faveur des usagers à condition qu'une victoire soit obtenue sur le vote « Services postaux pour tous ».*

**Le 30 juin, une délégation des comités des Acacias et de la Cluse opposés aux fermetures des offices postaux a rencontré Ulrich Perren, responsable du réseau postal et vente pour la région ouest. Que s'est-il passé ?**

**C. Jaccard :** Cette séance avait pour objectif de nous informer sur l'accord qui avait été négocié entre les autorités de la Ville de Genève et les responsables de La Poste à propos des offices menacés de fermeture à Genève. En ce qui concerne les quartiers des Acacias et de la Cluse, on a pu éviter la fermeture complète de ces deux offices contrairement à ce que La Poste avait annoncé au début d'année et qui avait été confirmé par écrit par Ulrich Gygi. Ce qui est obtenu, ce sont des « guichets de quartier », autrement dit un redimensionnement des offices actuels avec un seul guichet d'accueil ouvert au public « au minimum quatre heures par jour ouvrable » et des prestations partiellement maintenues (dépôt de lettres et de colis, achat de timbres, versements et

retraits de recommandés sur demande). La Poste s'engage d'après les termes de son communiqué à « ne pas apporter de changement à ce réseau sans concertation préalable avec le Conseil administratif de la Ville de Genève ». Elle ne fait en la matière que respecter la nouvelle loi sur La Poste. Signalons aussi que le bail de Saint-Jean sera prolongé et que l'office de Plainpalais sera agrandi.

**Quel bilan tirez-vous face à ce résultat inattendu ?**

D'abord je vous dirai qu'à la suite des articles et informations parues dans les médias sur cet accord, j'ai reçu, comme d'autres personnes du comité, des remerciements de plusieurs habitants du quartier, ce qui montre que, malgré l'apparent faible résultat, il s'agit bel et bien d'une victoire pour nous ! N'oublions pas que l'objectif martelé par La Poste était la fermeture pure et simple comme au Grand Pré. Ce qui a été obtenu aux Acacias et à la Cluse est le résultat des mobilisations (pétitions, manifestations, délégations à Berne, etc), mais aussi du soutien des élus en Ville de Genève et plus particulièrement du Conseil administratif qui a su faire pression sur La Poste. Il s'agit bien sûr d'un compromis où les prestations sont partiellement maintenues, et ce n'est pas rien. Il y a évidemment des pertes, par exemple les cases postales pour les commerces disparaîtront, il y aura moins de personnel, un seul buraliste, pendant seulement quatre heures, pourra-t-il faire face à la demande ? Mais si on pense aux personnes âgées et à toutes celles qui sont à faible motricité, le maintien d'un guichet est un avantage indiscutable. Qui plus est, les prestations de départ sont un « minimum » ce qui veut dire que l'on peut les modifier si les besoins existent et s'expriment. (...)

Propos recueillis par  
Albert Anor

A. A

LA POSTE

Libéralisation en Europe

## Les faits

### En France

Le système actuel reste fondé sur la péréquation tarifaire (ce que nous appelions, en Suisse, lorsque cela existait encore, le « subventionnement croisé », les secteurs déficitaires finançant les secteurs rentables). Cette péréquation est héritée de l'époque du monopole postal. Face à la concurrence, La Poste est contrainte de se débarrasser des petits bureaux, qui sont devenus un fardeau. Et ce n'est pas tout. Lors d'un comité paritaire, il a été annoncé qu'il fallait se préparer aux échéances suivantes: 2006: fin du monopole au dessus de 100 grammes. 2009: fin de tout monopole.

Cela se traduirait par:

- ◆ la fermeture de 6'000 à 8'000 bureaux sur un total de 17'000;
- ◆ disparition de 80 centres de tri sur 130;
- ◆ la suppression de plus de 60'000 emplois;
- ◆ le passage de l'ensemble du personnel sous convention collective, droit inférieur à l'actuel statut de fonctionnaire.

### Au niveau européen

L'application des directives européennes a eu des conséquences catastrophiques du point de vue de la défense du service public et de l'emploi.

- ◆ Au Royaume-uni: 35'000 suppressions d'emplois;
- ◆ En Suède: 30'000 suppressions d'emploi, le prix du timbre a doublé, le nombre de bureaux a été divisé par 5;
- ◆ En Allemagne, depuis 1990: 245 centres de tri ont disparu, ainsi que 107 centres de paquets, et 7'300 bureaux de poste;
- ◆ En Autriche: 6'000 bureaux de poste ont été fermés, et 6'500 emplois supprimés.

Éléments tirés de l'intervention d'un délégué postier français lors de la Conférence européenne du 12 juin, (voir dans ces pages)

## Constitution du comité de soutien à l'initiative « Services postaux pour tous » à Genève

Réunissant trois comités de quartier opposés à la fermeture des offices postaux, le Parti socialiste, le Parti écologiste des Verts, le Syndicat Communication (Poste et Télécoms) sous les auspices de la Communauté genevoise d'action syndicale, une première réunion aura permis de constituer un Comité unitaire qui fera campagne en faveur du OUI à l'initiative des syndicats. Parmi les décisions qui ont été prises, sont à relever: une action nationale de lancement de la campagne le 9 juillet, la préparation du matériel de propagande (affiches, tract,

tout ménage...) et l'organisation d'un meeting avec la participation de postiers européens qui viendront témoigner de la situation dans leurs pays respectifs: France, Allemagne.

Une souscription de soutien financier est ouverte. Nous ne manquerons pas de publier le no de CCP dès que celui-ci sera connu.

Nous vous invitons à participer aux stands qui seront organisés, à verser un soutien financier et bien entendu à voter OUI à l'initiative le 26 septembre.

Christine Goll, présidente de la fédération SSP

## «Pour des services publics forts également dans le domaine postal»

◆ *Le SSP soutient l'initiative populaire «Services postaux pour tous», qui sera soumise à la votation le 26 septembre prochain. Dans l'interview ci-dessous, Christine Goll, présidente du SSP, explique pourquoi ce syndicat soutient pleinement cette initiative.*

### Pourquoi la fédération SSP a-t-elle pris position pour le soutien de l'initiative «Service postaux pour tous»?

Le service postal universel doit être garanti pour l'ensemble de la population, y compris dans les régions périphériques. Aujourd'hui, la libéralisation progressive du marché postal remet pourtant en cause cette partie importante des services publics. L'initiative populaire «Services postaux pour tous» peut et doit lutter contre ce danger. En tant que syndicat du secteur public, le ssp s'engage pour que toutes les citoyennes et tous les citoyens, indépendamment de leur situation financière, puissent bénéficier des prestations de service public dans les domaines de la formation, de la santé, du secteur social, des transports publics, de l'approvisionnement en eau et en énergie et également dans le domaine postal.

### Au sein de la population, n'y a-t-il pas une volonté grandissante de maintenir les bureaux de poste?

Certainement. La garantie du service postal universel répond aux besoins de la popula-

tion, comme l'illustrent les actions menées par des citoyennes et citoyens pour protester contre les projets de fermeture de «leur» bureau de poste. Il faut un réseau d'offices de poste qui s'étende sur l'ensemble du pays, de Chancy dans le canton de Genève jusqu'à Müstair dans les Grisons, et de Barga dans le canton de Schaffhouse jusqu'au village de Pedrinat dans le Tessin. L'existence de services postaux pour tous répond aussi aux besoins de l'économie, notamment à ceux des 300 000 PME qui forment la colonne vertébrale de l'économie suisse et qui assurent deux tiers des emplois de notre pays.

### Partout dans les autres pays nous voyons les offices postaux fermer, une victoire en Suisse pourrait-elle être un point d'appui pour tous?

Rappelez-vous la victoire des syndicats et de la gauche en septembre 2002, lorsque nous avons réussi à arrêter la volonté de libéralisation effrénée des bourgeois en rejetant la Loi sur le marché de l'électricité (LME) en votation populaire. A cette époque déjà, l'on nous contredisait en invoquant l'évolution constatée à l'étranger et l'on considérait notre campagne en faveur du NON à la LME comme perdue d'avance. Les promoteurs de la déréglementation veulent ignorer le fait que la lutte contre le démantèlement des services publics est menée à l'échelle internationale. Les mesures de démantèlement prises dans tous les do-

maines des services publics ne touchent pas seulement les employé-e-s de la fonction publique, mais également toutes les citoyennes et tous les citoyens, qui ont besoin de services publics de haute qualité et qui fonctionnent bien.

### Puisque les syndicats et le PSS mènent campagne, peut-on imaginer une victoire comme sur la LME?

Aujourd'hui, les politiciens de la droite bourgeoise qui sont obsédés par les finances veulent faire des coupes drastiques dans les budgets de l'Etat. Les syndicats et la gauche doivent résolument dévoiler cette politique des caisses vides et la combattre activement. Rempporter la victoire est possible, car la majorité de la population nous soutient et la stratégie de nos adversaires de droite est simple: ils accordent des cadeaux fiscaux aux riches, déclarent l'Etat social moribond (quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage...) et veulent supprimer des prestations de service public au moyen de «programmes d'austérité». Nous ne voulons pas que la Suisse dépérisse et devienne un pays d'égoïstes. C'est pourquoi nous avons besoin de services publics forts et c'est pour cette raison que nous pouvons gagner la votation du 26 septembre prochain, même si nous savons que beaucoup d'initiatives sont rejetées en votation populaire.

Propos recueillis par LD

## POSTE

Interview d'un postier français présent à la Conférence du 12 juin à Genève

## Services postaux: pour une conférence européenne

### Peux-tu décrire la situation en France ?

Il y a une mobilisation grandissante des usagers et des travailleurs de La Poste, face à la volonté de fermer tous les bureaux de Poste qui ont moins de 4 heures d'activité. Sous prétexte qu'il y a un déficit, en application des critères de Maastricht, il y a volonté de fermer six à huit mille bureaux de poste.

Pour remplacer les bureaux de Poste ainsi menacés de fermeture, on nous propose d'ouvrir des « points Poste », dans des commerces, des stations service...

Le cynisme de La Poste, c'est

de dire que, pour compenser la fermeture de bureaux de poste qui sont ouverts selon des horaires déterminés, six jours par semaine, on ouvrira des « points Poste » sept jours sur sept. Ils nous présentent cela comme une avancée. Mais il ne s'agit plus de service public: les « points Poste » ne reprennent pas l'ensemble des activités de La Poste, ils ne garantissent pas la confidentialité...

On ne peut que condamner. Derrière cela se cache la perspective de la privatisation pure et simple.

### Et tu dis que c'est lié aux directives de l'Union euro-

### péenne ?

Cela ne fait pas le moindre doute. L'UE prévoit de lever progressivement le monopole: au-dessus de cent grammes dès 2006, et levée de tout monopole de La Poste dès 2009. La France se fait tirer l'oreille, parce qu'elle tarde à appliquer ces dispositions.

### Il existe encore, en France, un service public ?

Oui, c'est le cas, dans une certaine mesure. Les deux tiers des travailleurs sont encore sous statut. Mais La Poste engage de plus en plus de travailleurs sous contrat de droit privé, parce que c'est un droit inférieur au statut. Ils embau-

chent de moins en moins de fonctionnaires, dans le but de gagner en flexibilité, et de diminuer la masse salariale.

### Et la proposition que tu fais, c'est qu'il y ait une conférence internationale de postiers ?

Oui, c'est le souhait de l'assemblée de postiers qui m'a mandaté pour la Conférence européenne d'aujourd'hui. Nous devons organiser une conférence politique pour la défense des services postaux, contre la libéralisation imposée par l'Union européenne. Nous souhaitons que cette conférence puisse s'organiser cette année encore.

Propos recueillis par MR.

Libéralisation du marché de l'électricité: le Parti socialiste opposé à la nouvelle mouture de la LME

## Le Conseil fédéral présente une nouvelle LME

◆ Le 6 juillet, le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau projet de libéralisation de l'énergie, sous le nom de la LapEl (Loi sur l'approvisionnement en électricité). Chacun comprendra que la décision souveraine du peuple suisse contre la LME en 2002 crée une exception au cœur de l'Europe, qui ne saurait être tolérée par la Commission européenne. Comme le signale en effet le traité de Maastricht « les Etats membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Le Temps du 6 juillet, qui présente le projet de loi insiste en effet: la Suisse doit « respecter les accords de libre-échange. Or, non seulement en l'état, et

même avec le projet présenté, la Suisse les viole, mais elle s'expose à des sanctions de la part des Etats voisins. Cet objet fera clairement l'objet de l'un des dossiers des Bilatérales III sur le commerce et les services. »

En conséquence de quoi le Conseil fédéral soumet en consultation un projet de loi qui ouvre le marché en deux temps: horizon 2007 pour les gros consommateurs, et 2012 pour les PME et les ménages. (Nous y reviendrons)

Si l'on comprend bien, il y a deux logiques: d'une part, les exigences de multinationales et des « gros consommateurs », relayées par la Commission européenne et le Conseil fédéral, qui exigent que le marché soit « ouvert », échappe au contrôle des pouvoirs

publics, et permette un maximum de profit. D'autre part, la volonté exprimée par tout un peuple, relayée par les syndicats et le Parti socialiste, de défendre le service public, gage de sécurité de l'approvisionnement, de prix bas pour les petits consommateurs.

Si la décision du peuple souverain est incompatible avec les directives de l'UE, qui doit l'emporter? La Constitution européenne tranche dans un sens, en prévoyant que les nouvelles « lois européennes » (les anciennes directives) auront la primauté sur le droit national. Le PSS et les syndicats tranchent dans le sens inverse: il faudra combattre pour la défense du service public. Et ce combat est en même temps la défense de la démocratie et de la souveraineté.

### COMMUNIQUÉ

Prise de position du Parti socialiste suisse, 05.07.2004

## La libéralisation n'apportera pas les bénéfices attendus

“Le PS préconise de renoncer pour l'instant à toute ouverture du marché de l'électricité

Le débat sur l'ouverture du marché de l'électricité doit être séparé des autres questions importantes pour l'organisation du secteur. L'application des directives de l'Union européenne pour assurer le transit de l'énergie électrique aux meilleures conditions n'implique pas une libéralisation. L'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement non plus. Avant que d'ouvrir éventuellement le marché, il faudra évaluer soigneusement les expériences réalisées dans les pays de l'UE, dont tout indique qu'elles n'apporteront pas les bénéfices escomptés. Il sera toujours temps, à l'horizon 2008, de reprendre le débat si les libéralisations devaient s'avérer concluantes. Dans l'intervalle, inutile de lancer une ouverture partielle qui se heurtera à une opposition populaire restée intacte depuis le rejet de la LME en 2002.

Au terme d'une campagne très vive, 52,6% des votants avaient dit non, le 22 septem-

bre 2002, à la loi sur le marché de l'électricité (LME). Au cœur de cette opposition, la volonté de préserver le service public, de garantir la sécurité de l'approvisionnement et d'éviter une évolution erratique des prix sous le coup d'une dérégulation défavorable aux petits consommateurs.(...)

Le gouvernement revient avec un projet qu'il veut plus mesuré (...). Il s'efforce d'y définir les conditions d'un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique ainsi que d'y mieux régler les transits transfrontaliers de courant, satisfaisant ainsi une coopération plus efficace avec l'Union européenne. Fort bien, à la réserve près que le gouvernement propose de nouveau une ouverture du marché, certes par étapes, sans précipitation et dans le respect des droits populaires – comme si on pouvait procéder autrement...

Le Parti socialiste appuiera une révision législative destinée à améliorer la sécurité de l'approvisionnement, il s'engagera aussi pour que la loi encourage mieux que jusqu'ici les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Mais il ne cédera pas sur la question de

l'ouverture du marché. Même réalisée par étapes, cette libéralisation est préjudiciable au service public et elle piège les petits consommateurs, sans avantage démontrable pour l'environnement.

Partout où elle a été mise en œuvre, et l'Europe n'échappe pas à la règle, l'ouverture du marché de l'électricité entraîne une hausse des prix, après une baisse initiale plus ou moins spectaculaire. Par exemple en Allemagne, où cette hausse atteint en moyenne 50% pour les trois dernières années. L'ouverture du marché augmente considérablement aussi le risque de pénurie. Même si l'UE a décidé de libéraliser complètement son marché d'ici à 2007, la Suisse ferait fausse route en lui emboîtant le pas sans attendre les résultats de cette stratégie aventureuse.

Le PS proposera donc, dans sa réponse à la procédure de consultation, de séparer les éléments de la modernisation nécessaire du secteur de l'électricité:

◆ traitons immédiatement la régulation du secteur, en y maintenant le principe du service public, l'amélioration du transit transfrontalier selon la der-

nière directive de l'UE et la promotion des énergies renouvelables;

◆ reportons le débat sur l'ouverture du marché à 2008, une fois qu'on pourra véritablement évaluer les répercussions de la libéralisation totale mise en œuvre par les pays de l'Union européenne.

En procédant ainsi, la Suisse n'augmenterait pas son « retard » sur l'Union européenne, comme on le répète un peu partout depuis quelques mois. Pour l'heure, aucun modèle de libéralisation au monde n'a apporté la preuve qu'il fonctionne mieux qu'un monopole de service public. Dans le meilleur des cas, un marché de l'électricité libéralisé fonctionne aussi bien qu'un monopole de service public, mais avec le désavantage de variations de prix défavorables aux petits consommateurs. En faisant le choix d'attendre, notre pays ne sera pas perdant: soit il ouvrira son marché en connaissance de cause, en évitant les dommages des libéralisations précipitées, soit il se réjouira d'avoir su moderniser à son rythme un secteur public performant et, en comparaison internationale, relativement avantageux.”

# 12 juin 2004 à Genève, conférence européenne pour la paix, la démocratie et les droits ouvriers

◆ Le 12 juin, à la veille des élections européennes qui viennent de se traduire par un séisme politique, s'est tenue à Genève une rencontre européenne à l'initiative de militants, élus du PS suisse, et de l'Entente internationale. 80 délégués de onze pays, d'appartenances politiques et syndicales diverses, ont discuté de la situation dans

laquelle le mouvement ouvrier est amené à combattre face à la politique dévastatrice de l'Union européenne. Ils ont conclu leurs travaux en adoptant un appel à l'action unie contre la Constitution européenne, que les institutions de Bruxelles et tous les gouvernements prétendent imposer aux peuples.

## Repères

◆ La Rencontre européenne «pour la paix, la démocratie et les droits ouvriers, pour l'union libre et démocratique des nations libres d'Europe», a été convoquée à l'occasion de la rencontre «pour la défense des conventions de l'OIT et l'indépendance des organisations syndicales», réunie le 15 juin 2003, à Genève à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

◆ La Rencontre européenne s'est tenue les 20 et 21 septembre 2003 avec des délégations des pays suivants :

Albanie ; Allemagne ; Belgique ; Espagne ; France ; Grande-Bretagne ; Grèce ; Italie ; Portugal ; Roumanie ; Serbie ; Suède ; Suisse ; Ukraine.

◆ La Rencontre européenne a décidé la constitution d'un bureau de liaison, sur la base de la déclaration soumise à la rencontre européenne. Ce bureau de liaison européen se constitue en comité de correspondance qui publiera tous les quinze jours un 4 pages dans *Informations internationales*, lettre hebdomadaire de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, des informations sur les institutions de l'Europe, des informations envoyées par les correspondants de chaque pays.

◆ Une nouvelle rencontre européenne s'est tenue le 12 juin 2004 à Genève

80 délégués de 11 pays d'Europe ont lancé un appel pour l'action unie contre la «Constitution européenne» « Le projet de Constitution européenne est contradictoire à la démocratie. Il vise à rendre impossible toute politique sociale dans nos pays ».

◆ A la veille de l'adoption au Parlement européen, de la «Constitution européenne», le Congrès National du syndicat des boulangers se réunissait. Tony Richardson, Conseiller Municipal du Labour, Président de l'Union locale des TUC de Wakefield et responsable de la section locale du Syndicat des boulangers y prononçait un discours et soumettait au vote une motion. Nous les publions ci-dessous.

« Chers camarades, Lorsque j'ai lancé le débat sur la Constitution européenne dans notre section locale, il y a des camarades qui m'ont demandé en quoi cela concernait le syndicat. Je leur ai répondu que la possibilité que le projet de Constitution européenne soit adopté constituait probablement un des plus grands enjeux auxquels le mouvement syndical dans chaque pays d'Europe a été confronté dans ces dernières années.

La Constitution européenne ne traite pas seulement de la gestion de l'Europe élargie, elle traite également et principalement de finances, du capitalisme et de la manière dont elle vise à protéger les intérêts du capitalisme international en essayant d'encamisoler les syndicats et de réduire les moyens d'action des travailleurs.

Le Conseil européen tenu au mois de mars a formulé les derniers plans avancés pour

## Grande-Bretagne

flexibiliser le travail, pour allonger l'âge d'accession à la retraite, pour démanteler les systèmes de santé et de sécurité sociale, pour accélérer le processus de privatisation de la production et la distribution de l'électricité et bien d'autres choses encore.

Chacune de ces mesures aura des conséquences cruciales pour les travailleurs.

Ce dont il s'agit, c'est que normalement, de telles mesures devaient pouvoir être discutées et mises en cause par les gouvernements nationaux, mais si la Constitution européenne est adoptée (par les gouvernements qui se sont mis d'accord sur ces mesures), elle établira une règle de préséance des lois et directives européennes sur les législations nationales.

Ceci est clairement établi dans les articles I de la Constitution. J'aimerais insister sur ce point. Si un gouvernement du Labour prenait la décision de renationaliser les chemins de fer (une chose à laquelle j'apporterais tout mon soutien), dans ce cas, avec la Constitution, cette mesure serait illégale car les directives européennes sur le transport interdisent la renationalisation.

Si un gouvernement du Labour décidait de mettre un coup d'arrêt à la privatisation des hôpitaux, à nouveau, ce serait illégal car la privatisation est imposée par le livre vert recommandant que les services publics soient remplacés par des services d'intérêt général ouverts au privé.

(...) Ce que je veux dire, c'est

que de telles mesures prises par un gouvernement du Labour dans l'avenir, ne seraient pas simplement contradictoires aux directives européennes, elles seraient illégales. (...) La Constitution européenne a été rédigée contre les travailleurs d'Europe. C'est un instrument de destruction de la démocratie et de la souveraineté des peuples. Elle ouvre la voie à la destruction des nations d'Europe.

Le projet de Constitution européenne entraînerait une modification totale des institutions et la loi européenne aurait primauté sur les droits des Etats membres. Elle dit clairement que les Etats membres doivent prendre toutes les mesures pour remplir les obligations inscrites dans les lois européennes.

La législation européenne sera contraignante pour les Etats membres, sans nécessité pour ceux-ci de soumettre ces lois à la ratification des Parlements nationaux. (...)

C'est la raison pour laquelle ma section demande que le syndicat s'oppose au projet de Constitution.

Je soumetts la résolution suivante :

«Le Congrès national estime que le Syndicat des boulangers devrait s'opposer à l'adoption du projet de Constitution européenne qui est antidémocratique et aboutirait à la liquidation des acquis sociaux conquis par le mouvement ouvrier en Europe. Le Syndicat des boulangers défendra cette position en toutes circonstances.»

## INTERVIEW

Interview de Françoise Schenk-Gottret, députée PS au Grand Conseil genevois, syndicaliste des services publics.

## «Diffuser l'appel auprès des membres du PS»

### Qu'est-ce que tu retires de la conférence ?

C'est une expérience extrêmement riche. J'ai appris énormément de choses, sur ce qui se passe dans les pays voisins, en application des directives européennes.

Et il y a tout ce qui a été dit sur la Constitution européenne. J'ai été effrayée par le contenu de cette Constitution.

Premier problème. Les directives européennes deviennent prédominantes, elles n'ont plus à être transcrites en droit national. Les pays ne sont pas prêts à accepter la remise en cause de leur souveraineté. Ni les nouveaux membres, ni les membres fondateurs.

Deuxième problème : la Constitution est un instrument pour démanteler les services publics et toutes les réglementations protectrices, au nom du principe de la concurrence. Ce sont d'ailleurs des éléments qui sont repris dans l'appel qui a été lancé.

Troisième problème : les syndicats perdent leur indépendance, deviennent des relais officiels pour la mise en œuvre des directives de l'UE.

En plus, il y a l'absolue soumission de l'UE au cadre de l'OTAN.

### Que faut-il faire ?

Ce qui ressort des discussions, c'est qu'il faut absolument s'organiser, à l'échelle européenne – ce qui inclut les pays du continent européen qui ne sont pas membre de l'UE. Il est essentiel de s'engager dans un combat commun pour défendre ce qui a été acquis dans chaque pays. J'ai en particulier été frappée par ce que disait Daniel Gluckstein, et il est important de le répéter, parce que c'est très clair et éclairant : jamais la suppression d'un droit ouvrier n'a permis en échange de développer ces mêmes droits dans les pays voisins. Il estimait que, si l'on ne garantit pas la défense des droits acquis dans chacun des pays, sous la forme où ils existent, il ne peut y avoir aucune amélioration des conditions sociales.

Ces rencontres sont un lieu d'échange et d'information, qui permettent de jeter les bases d'un combat commun à l'échelle européenne. Elles sont très importantes.

### Quel combat commun a-t-il été initié à Genève ?

Il y a l'appel contre la Constitution européenne. Nous devons contribuer à le faire connaître et à le diffuser en Suisse. Pour ma part, à ma modeste échelle, je vais le diffuser auprès de tous les députés de l'alternative à Genève. Je vais proposer évidemment que chacun le signe.

Il est indispensable qu'il y ait une sensibilisation dans les milieux politiques de gauche,

comme cela a déjà en partie été fait dans les syndicats, pour définir un combat commun pour défendre ce qui a été acquis.

### Est-ce que cela ne va pas être compliqué de mener cette discussion, apparemment en contradiction avec la ligne pro-européenne du PSS ?

Au sein du PS français, et d'autres organisations de la so-

cial-démocratie, en Europe, il n'y a pas d'unanimité, la discussion se mène. La Suisse n'est pas membre de l'UE. Il n'y a aucune raison pour que les gens de gauche ne soient pas sensibles à ce qu'il y a de dangereux dans cette Constitution.

Et lors des votations du 16 mai, la population a fait clairement savoir qu'elle ne voulait plus de déréglementation. Le PS a combattu dans ce sens-là !

Propos recueillis par MR

## INTERVIEW

Interview de R. Giarocco, syndicaliste de Belgique

## «Les services publics vont devenir illégaux»

### Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je suis syndicaliste dans une administration communale ; j'ai été représentant du Mouvement des Jeunes Socialistes au Bureau du Parti socialiste francophone de Belgique de 1992 à 1996. J'ai participé à la rencontre européenne de Genève en tant que délégué mandaté par le Comité pour le non au projet de Constitution européenne qui a été créé en Belgique le 29 mai dernier.

### Tu dis que la Constitution européenne est incompatible avec la défense des services publics. Peux-tu expliquer en quoi ?

La Constitution européenne a la prétention de refonder l'Union européenne sur une assise plus solide. En fait, il s'agit d'utiliser le mot «Constitution» dans le but de pérenniser, de bétonner les traités antérieurs et en particulier, le traité de Maastricht. L'essence même du traité de Maastricht est de supprimer les monopoles nationaux qui sont à la base des services publics. S'il perd sa position de monopole, le service public est ouvert à la concurrence et les meilleures parts de marché sont accaparées par le secteur privé. Le traité de Maastricht, c'est déjà l'ouverture de tous les marchés à la libre concurrence, même si les plans de libéralisation sont progressive-

ment appliqués. Avec la Constitution européenne, les services publics vont devenir anticonstitutionnels, c'est-à-dire pire qu'illégaux. Quant aux services d'intérêt général (SIG), il s'agit d'un mécanisme d'accès facilité à des prestations minimales, mais sans véritables droits, puisque ces prestations de services pourront être effectuées par des entreprises privées. Les SIG vont servir de moyen pour tenter de camoufler tout le démantèlement des services publics.

### Quelles est pour toi la signification du fait que cette rencontre a été organisée en Suisse, qui n'est pourtant pas membre de l'Union européenne ?

On voit que le gouvernement suisse s'inspire fortement des directives européennes pour définir sa politique. Dès lors, si les travailleurs de Suisse connaissent des succès dans leur résistance à l'application de cette politique, cela concerne les travailleurs de toute l'Europe. Or, ce qui est frappant dans le débat qui a eu lieu au cours de la rencontre de Genève, c'est de prendre connaissance de la série impressionnante de victoires sur le terrain du refus des privatisations et de la défense des conquêtes sociales, obtenues dans les votations. J'ai retenu aussi du débat que ces victoires n'ont été possibles que parce que les principales orga-

nisations du mouvement ouvrier ont pris l'option d'assumer leur rôle historique. Et cette leçon est valable à mon avis pour tout le continent européen.

### Comment cette rencontre peut-elle t'aider dans tes futures activités (politiques, syndicales) ?

Je crois que cette rencontre a été très utile pour renforcer le combat que nous avons décidé de mener en Belgique contre le projet de Constitution européenne. D'une part, ce combat doit être mené dans sa dimension européenne. D'autre part, une coordination des résistances nationales contre les politiques de privatisation et de destruction de l'Etat social est nécessaire pour espérer obtenir d'autres succès. Je pense que la rencontre de Genève, notamment avec l'Appel européen contre la Constitution européenne, est un excellent point d'appui à la poursuite de mes activités dans mon pays, parce qu'on se sent plus fort et moins isolé dans le combat. Et syndicalement, je suis certain que cela va m'aider dans mes discussions avec les militants et les agents que je côtoie dans le sens de trouver une issue aux graves problèmes auxquels nous devons faire face.

Propos recueillis par M.R.

## Aux membres du bureau de liaison européen, Aux signataires de « l'Appel pour l'action unie contre la Constitution européenne »

« Chers amis, chers camarades, Comme vous le savez, le vendredi 18 juin, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont finalement trouvé un accord sur le « Traité constitutionnel européen ».

Ce « Traité constitutionnel » intervient quelques jours après les élections du 13 juin au Parlement européen : « Une déroutante sans précédent pour les gouvernements en place, sur fond d'abstention record », indique l'AFP, tandis que le quotidien britannique *Financial Times*, porte parole du capital financier britannique s'alarme du rejet des institutions de l'Union européenne : « L'Europe a été balayée par une vague de protestations dimanche soir, les électeurs ayant infligé un verdict sans appel aux dirigeants nationaux et à l'Union européenne elle-même lors des élections européennes. »

En Allemagne, les sociaux démocrates de Gerhard Schröder enregistrent le pire score depuis la guerre, 21,5%, tandis que Tony Blair après sa défaite aux élections locales essuie un nouveau revers. En France, avec une abstention de 57,3%, l'UMP du Président Jacques Chirac subit un nouvel échec après les élections du mois de mars. Berlusconi, en Italie, réalise son plus mauvais score avec 20,5% des voix. Et six semaines après l'élargissement de l'Union européenne, l'abstention est la plus massive dans ces pays nouvellement intégrés : 80% de Polonais se sont abstenus, 84% de Slovaques...

### Rejet par tous les peuples du carcan de l'Union européenne

Ce sont ces résultats qui expliquent la manière dont les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont finalement trouvé un accord, vendredi 18 juin, sur le

« Traité constitutionnel européen ».

Les divergences entre les différents gouvernements se sont concentrées exactement sur les mêmes points qu'en décembre 2003, quand les gouvernements espagnol et polonais, à l'époque, avaient fait échouer la conclusion du traité. Comme nous l'indiquons dans l'appel contresigné lors de la Conférence européenne du 12 juin à Genève (voir le n° 83 d'*Informations internationales*) : « Nous le constatons, d'année en année, dans tous les pays, la politique impulsée par l'Union européenne, en application des traités et en particulier de celui de Maastricht, au travers des directives et des politiques dictées par la Commission, aboutit à une destruction croissante de nos droits sociaux, de nos services publics et même de nos droits démocratiques ». Tous les gouvernements, tous les chefs d'Etat mènent cette politique dictée par l'Union européenne, appliquent les directives européennes, le Traité de Maastricht.

### De quelle nature sont les divergences ?

Jusqu'à maintenant, les institutions de l'Union adoptaient généralement les grandes décisions par consensus à l'unanimité.

Le traité constitutionnel tend à généraliser le critère de « majorité qualifiée » ; la discussion sur le pourcentage de cette majorité a concentré les divergences. L'accord s'est conclu sur le fait que les votes doivent être acquis par 55 % des Etats et 65 % de la population. Qu'est-ce que cela signifie ? Que les gouvernements français et allemand, l'axe sur lequel ont fonctionné les institutions jusqu'à maintenant, n'ont plus la possibilité de contrôler sans partage l'attelage de l'Union (ce qui, en dernière instance, intéresse le gouvernement américain). Et cela permet, par exemple, à

quatre pays méditerranéens de bloquer des mesures de la Commission.

C'est-à-dire que cet accord, forcé par les circonstances parce que les gouvernements ne pouvaient pas s'en passer après le rejet des masses du 13 juin, est un accord extrêmement fragile, qui peut voler en éclats à tout moment.

C'est ce qui fait dire au Premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker : « Je ne suis pas capable de porter ce traité jusqu'au référendum. Je souhaite bonne chance à ceux qui le feront » !

### Quel est le calendrier de la ratification ?

En décembre 2004, le traité constitutionnel sera signé officiellement à Rome par les gouvernements. A partir de là, s'ouvre un processus, jusqu'à décembre 2006, de ratification par chaque pays, y compris la Bulgarie et la Roumanie qui ne sont pas encore membres de l'Union européenne.

Toute une série de pays ont déjà annoncé un référendum : la Grande-Bretagne, la Belgique, le Danemark et l'Irlande. D'autres gouvernements hésitent entre référendum et procédure parlementaire : Pologne, Espagne, Italie, Tchéquie, Pays Bas, et d'autres encore ne se sont pas prononcés.

Il faut ajouter que, selon le traité, la ratification doit être unanime. Cette question va marquer l'évolution de la situation de la lutte des classes dans tous les pays, au moment où nous assistons à une accélération des contre-réformes, dans tous les pays, à tous les niveaux.

Dans cette situation, l'Appel de la Conférence du 12 juin 2004 « Pour l'action unie contre la « Constitution européenne » est particulièrement d'actualité. (...)

**Abonnez-vous à informations internationales (talon dans le supplément, page 4)**

## Les pays représentés

Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse, Ukraine.

## Décisions de la conférence

◆ Organiser une campagne auprès du mouvement ouvrier et de ses organisations autour de l'Appel pour l'action unie contre la Constitution européenne qui a été signée individuellement par les délégués.

◆ Proposition de publier dans le bulletin de l'Entente qui intègre régulièrement un dossier Europe, le compte rendu de la conférence.

◆ Proposition que tous les camarades qui le souhaitent puissent ajouter leur nom au bureau de liaison européen constitué lors de la première rencontre ouvrière européenne en septembre 2003 à Paris.

◆ Dans le cadre de toutes les activités que les différents délégués ont évoquées, il faut intégrer notamment les conséquences de la politique de l'Union européenne en Turquie et une campagne de soutien au syndicat guadeloupéen UGTG, soumis à la répression du gouvernement français.

◆ La conférence a été informée de la discussion en cours avec différents camarades de plusieurs pays sur la possibilité d'organiser l'année prochaine une conférence mondiale de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

Conférence européenne pour la paix, la démocratie et les droits ouvriers

## Conclusion des travaux de la Conférence, par Daniel Gluckstein, coordinateur de l'Entente

“Nous sommes ici dans une conférence de travailleurs, de militants, de représentants d'organisations politiques ou syndicales à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. Nous ne partageons pas tous le même point de vue sur chacune des questions – c'est normal, c'est la diversité dans le mouvement ouvrier – mais la

écrit : “Voilà les conséquences de la politique européenne.” Est-ce que des militants ouvriers qui vivent ces conséquences quotidiennement peuvent dire moins que cela ? Je ne crois pas ou alors, on va nier les faits, on va nier la réalité telle que la connaissent les travailleurs dans chacun de nos pays.(...)

J'ai écouté soigneusement les

Constitution européenne de demain ? Et ce sur quoi – avec nos nuances, nos différences, nos désaccords – nous sommes tous je crois en harmonie, c'est sur le fait que la défense de la démocratie, des droits ouvriers et des organisations ouvrières indépendantes exige de combattre contre les politiques néfastes mises en œuvre par les institutions de l'Union européenne, le Traité de Maastricht et demain, la Constitution européenne. C'est un combat politique.

Alors comment le mettre en œuvre ? Je crois que dans la discussion des éléments de réponse ont été apportés, que je regrouperai en deux ou trois thèmes :

### L'indépendance des organisations ouvrières

La première question est celle de l'indépendance des organisations ouvrières.

Si on tire les leçons jusqu'au

*Si les organisations qui parlent au nom des travailleurs prennent les responsabilités qui sont les leurs, alors une issue est possible. C'est cela, la leçon des référendums en Suisse*

bout de ce qui s'est passé en Suisse – et les camarades l'ont dit – dès lors que les organisations qui parlent au nom des travailleurs prennent les responsabilités qui sont les leurs, alors une issue est possible. C'est cela la leçon de ces référendums en Suisse, que ce soit sur la LME ou sur l'AVS. Sous une autre forme, il est clair que Zapatero n'aurait pas gagné les élections en Espagne s'il n'avait pas dit clairement : je vais retirer les troupes. Le PSOE a pris cette responsabilité, indépendamment des autres aspects de sa politique qui, à mes yeux, sont éminemment discutables et critiquables, mais sur ce point précis, il a ouvert une issue et les masses s'en sont saisies.

A l'inverse, ce qu'a expliqué le camarade britannique sur le bilan des élections en Grande-Bretagne montre que lorsqu'une organisation qui parle

au nom de la classe ouvrière prend la responsabilité de prendre en charge la politique de la classe capitaliste, les conséquences en sont profondes, y compris au plan électoral. (...)

### Il reste des segments des conquêtes

La deuxième question, on peut la formuler de la manière suivante : il est vrai que l'ampleur de la destruction des conquêtes est considérable. Il suffit de regarder derrière nous les conséquences de ce qui s'est passé depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans dans chacun de nos pays. Jusqu'où cela va-t-il nous mener ?

Cela est clair lorsqu'on entend les camarades allemands expliquer que l'on est en train de nous préparer l'Est de l'Allemagne comme une espèce de «zone économique spéciale» coupée de l'Ouest.

Mais ce que dit le camarade portugais par rapport au dé-

mantèlement des conquêtes de la révolution de 1974 ou, sous une autre forme, ce qui a été dit par le camarade italien sur le processus de démantèlement de l'Italie, tout cela est indiscutable. Mais est-ce que ce processus est achevé ? Est-ce que toutes ces conquêtes qui ont été arrachées par la classe ouvrière ont été complètement détruites et liquidées ? Dans la discussion elle-même on voit que ce n'est pas le cas. (...) Sous des formes diverses, ces segments de conquêtes qui restent, qui n'ont pas été détruits ont-ils une importance ou pas ? Cette question est majeure pour nous et nous devons répondre : ils ont une importance, car ce sont les points d'appui sur lesquels s'accroche la lutte de classe et la lutte démocratique pour préserver ce qui n'a pas été détruit et reconquérir ce qui l'a déjà été. (...)

*Tout ce qui a été conquis sur le plan de la démocratie, des droits ouvriers est remis en cause au même moment et sous la même forme dans chaque pays*

discussion qui s'est menée, l'a été conformément aux traditions de la démocratie ouvrière, dans le respect des positions mutuelles et des différences qui peuvent exister.

En même temps, il y a nécessité de dire ce sur quoi nous sommes d'accord. J'avais une discussion avec des camarades à propos du projet qui a été soumis concernant la Constitution européenne. On peut être d'accord ou pas avec ce projet et chacun est libre de le contresigner puisqu'il est proposé non pas qu'il soit voté mais que tous ceux qui sont d'accord avec, le signent. Mais des camarades me disaient : “Peut-être que les deux premiers paragraphes sont un peu catégoriques.” Je les ai relus et c'est un point de vue que je ne partage pas.

Je vous les relis : “Nous le constatons d'année en année, dans tous les pays, la politique impulsée par l'Union européenne, en application des traités et en particulier de celui de Maastricht au travers des directives et des politiques dictées par la Commission, aboutit à une destruction croissante de nos droits sociaux, de nos services publics et même de nos droits démocratiques.” Camarades, peut-on dire moins ? Il n'est pas écrit, par exemple, “Abrogation du Traité de Maastricht !” Or, pour ma part, je suis pour cette abrogation. Je comprends très bien, cependant, qu'on puisse ne pas être d'accord. Mais il est

19 camarades qui ont pris la parole, suite aux trois interventions introductives et ces 19 camarades parlant de pays différents ont, sur ce point, tous dit rigoureusement la même chose, à savoir que dans leurs pays respectifs on met en cause les retraites, les régimes de protection contre le chômage, on procède à la régionalisation, à la privatisation et que chaque fois, ces mesures découlent de l'application de directives européennes ou de la volonté de s'aligner sur l'Europe quand on n'y est pas.

Donc, je ne vois pas qu'on puisse dire moins que ces deux paragraphes ou alors, et là ce n'est plus une question tactique, on ne va pas permettre aux travailleurs de comprendre ce qui se passe. Sinon, en effet, il y a quelque chose d'incompréhensible : pourquoi tout ce qui a été conquis sur le plan de la démocratie, des droits ouvriers depuis parfois des décennies et des décennies est remis en cause au même moment et sous la même forme dans chaque pays ? Cela a quelque chose d'incompréhensible ! (...)

Notre conférence est une conférence politique, elle regroupe des militants politiques ou des militants syndicaux, nous posons une question politique qu'on peut résumer de la manière suivante : est-ce que la démocratie, les droits ouvriers sont compatibles avec les institutions de l'Union européenne et a fortiori avec la

## Onzième conférence internationale, Genève

- ◆ Pour la défense des conventions de l'OIT;
- ◆ Campagne «Contre l'occupation et pour les droits ouvriers en Irak»;
- ◆ Soutien à la plainte déposée auprès du groupe des travailleurs de l'OIT.

◆ Pour la onzième année consécutive, l'Entente internationale des travailleurs a organisé une rencontre pour la défense des conventions de l'OIT à Genève.

Le 13 juin, des délégués venus d'Algérie, du Bénin, de Belgique, du Burkina Faso, du Burundi, de Côte-d'Ivoire, d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Guadeloupe, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Inde, d'Irak, du Liban, de Mauritanie, du Pakistan, du Portugal, de Serbie, de Suisse, de Syrie, du Tchad, de Turquie, d'Ukraine ont débattu.

Au centre de cette rencontre, le combat pour la reconquête. Cela est vrai en ce qui concerne le système normatif des conventions de l'OIT mis à mal ces dernières années par la Charte des droits fondamentaux.

Cela est vrai en Irak où le combat des travailleurs irakiens pour le droit à l'organisation indépendante est une pierre angulaire de l'action pour la démocratie, le droit de la nation irakienne à disposer de son destin, la paix.

Depuis des mois, une action internationale est engagée dans le cadre de la campagne "contre l'occupation et pour les droits ouvriers en Irak". Celle-ci vient de recevoir un

puissant encouragement avec l'enregistrement par l'OIT de la plainte déposée par les syndicats irakiens pour faire respecter les conventions 87 et 98 de l'OIT, encouragement confirmé par le dialogue qui s'est instauré avec le groupe des travailleurs de l'OIT.

Conformément aux traditions de l'Entente internationale, cadre de regroupement des organisations, courants et militants qui dans leur diversité se retrouvent sur le terrain du combat pour l'indépendance de classe, la conférence a enregistré un certain nombre de campagnes et de propositions.

Chacun des participants gardant sa liberté de s'y associer ou non, en fonction de l'accord avec chacune de ces initiatives.

Enfin, il faut souligner une fois encore que conformément aux principes d'indépendance qui sont ceux de l'Entente internationale, cette conférence a été autofinancée.

Les délégués se sont acquittés, à l'entrée, des droits d'inscription permettant tout à la fois de financer la salle, le matériel de traduction et les voyages des délégués irakiens venus de Bagdad pour présenter leur combat.

### XIe Conférence de l'Entente

#### Propositions et informations enregistrées par la XIe Rencontre

**1** Lancement d'une vaste campagne internationale de soutien dans tous les syndicats à la plainte déposée à l'OIT pour les droits ouvriers en Irak.

S'y ajoute la proposition d'une déléguée turque de l'organisation de convois d'aide sanitaire.

**2** Une information a été donnée sur la tenue d'une Conférence internationale pour le droit au retour des Palestiniens chassés en 1947.

**3** Soutien à l'appel de l'initiative en cours en Ukraine pour la défense du Code du travail.

**4** Proposition de soutenir dans le monde entier la conférence pour la paix qui se tiendra en Côte-d'Ivoire au cours du premier trimestre 2005.

**5** Une information a été faite sur la proposition d'une Conférence pour le retour au service public dans le secteur

de l'Energie, à l'initiative de responsables syndicaux suisses.

**6** Un document a été diffusé pour attirer l'attention sur la révision de la recommandation 150 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation professionnelle.

**7** Une campagne internationale sera organisée pour répondre aux femmes d'Irak revendiquant l'inscription de droits spécifiques dans le Code du travail et des droits civils.

**8** Campagne de solidarité pour s'opposer à la répression organisée contre les militants de l'UGTG en Guadeloupe.

**9** Des délégués ont contre-signé un appel de solidarité avec les travailleurs de "Colour King Printing Press" au Pakistan, licenciés pour avoir organisé les syndicats dans leur entreprise.

### Campagne internationale

#### «Contre l'occupation, pour la défense des droits ouvriers en Irak»

**14 juin 2003** : un appel est lancé «contre l'occupation, pour les droits ouvriers en Irak» par :

- l'Entente internationale des travailleurs et des peuples,
- la coalition syndicale américaine US Labor Against the War (USLAW),
- la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

**15 juin 2003** : la 10e rencontre pour la défense des conventions de l'OIT soutient cette initiative.

**Juillet 2003** : le rapport rédigé par USLAW sur les multinationales américaines qui s'implantent en Irak est traduit en arabe et en français.

**7 au 14 octobre 2003** : une délégation indépendante se rend en Irak. Elle rencontre des organisations syndicales qui cherchent à s'organiser et publie un rapport international pour alerter le mouvement ouvrier mondial.

**24-25-26 octobre 2003** : l'assemblée annuelle nationale pour la paix, tenue à Chicago aux Etats-Unis à l'initiative d'USLAW, décide de mener une campagne pour que le Congrès américain entende un rapport sur les violations des droits syndicaux en Irak occupé.

**17 novembre 2003** : un appel est lancé pour organiser une délégation internationale au siège de l'Organisation internationale du travail.

**15 mars 2004** : une délégation est reçue par les responsables de l'ACTRAV, au siège de l'OIT. Elle était composée de représentants des trois organisations qui mènent cette campagne.

**20 mai 2004** : la plainte de la Fédération des conseils ouvriers et des syndicats en Irak (FWCUI) et du syndicat des chômeurs en Irak (UII) est déposée auprès du comité des

suite en page 11

Intervention de Falah Alwan, Président de la Fédération des Conseils ouvriers et des syndicats d'Irak

## «S'opposer à toutes les actions fascistes qui transforment les organisations ouvrières en rouages de la machine d'Etat»

“**E**tant donné que le mouvement ouvrier a souffert de nombreuses difficultés organisationnelles ou d'existence, certains partis considèrent que pour leurs propres intérêts, il s'agit non de représenter ou de défendre les droits ouvriers, mais de s'en servir pour leur propagande. Apparemment, les pouvoirs sont distribués dans le dos du peuple, sans participation ouvrière, sans même leur demander leur opinion et sans l'organisation d'un libre référendum.

Les travailleurs se voient interdire de former leurs propres organisations indépendantes, ils cherchent à gagner leur vie quotidienne. Ils sont maintenus à l'écart de la constitution d'un gouvernement qui exclut les ouvriers, la “majorité” de tout rôle dans l'avenir politique de l'Irak. Le “Syndicat des travailleurs irakiens” a été constitué de la même manière que le gouvernement qui a été mis en place, et est considéré comme le représentant officiel du mouvement ouvrier irakien, en opposition à l'idée de la participation sur la base d'un mandat du mouvement ouvrier à la construction d'un nouvel Etat. Nous considérons que la nouvelle organisation du mouvement ouvrier en Irak devrait avoir un double rôle à jouer :

suite de la page 10

libertés syndicales de l'OIT.  
**11 juin 2004** : Une délégation de la campagne rencontre le groupe des travailleurs de l'OIT. Le but de cette délégation était d'appuyer la plainte déposée auprès du Comité des libertés syndicales par la Fédération des conseils ouvriers et des syndicats irakiens (FWCUI) et l'Union des chômeurs irakiens (UUI). Cette plainte établit qu'il y a violation des conventions 87 et 98 en Irak, notamment par la publication du décret no 16 au terme duquel l'autorité provisoire a décidé de ne reconnaî-

1. S'opposer sans cesse à toutes les actions fascistes qui transforment les organisations ouvrières en rouages de la machine d'Etat, ce qui se répète sans cesse. C'est là une caractéristique totalitaire et une remise en cause grave des normes internationales.

2. Les syndicats devraient être aux mains des travailleurs et participer pratiquement à la mise en place du régime politique, en d'autres termes établir les lois et règlements élargissant les droits et libertés ouvrières(...)

### *Les mesures prises par le régime transitoire de Bagdad, sous le contrôle de la coalition, privent les travailleurs du droit de constituer leurs propres organisations*

Avec le Syndicat des chômeurs d'Irak — qui fait toujours pression sur les autorités pour la création d'emplois et a trouvé des emplois pour de nombreux chômeurs — notre syndicat a lancé un appel aux travailleurs pour qu'ils élisent librement et volontairement leurs représentants et nous faisons notre travail sur de nombreux sites : chez les cheminots, dans l'industrie textile, l'industrie du cuir, la compagnie pétrolière du Nord, les transports pétroliers, les transports de passagers, l'électricité, les services publics, les services d'hygiène, la production d'am-

tre qu'un seul syndicat. Elle a d'ores et déjà reçu le soutien de centaines d'organisations syndicales, syndicats, fédérations et confédérations dans plus de 40 pays à travers le monde.

**13 juin 2004** : à Genève, le compte rendu de cette délégation est fait lors de la 11e rencontre pour la défense des conventions de l'OIT. La rencontre décide de lancer une vaste campagne internationale de soutien à la plainte.

**Novembre 2004** : le comité des libertés syndicales de l'OIT tiendra sa prochaine réunion.

poules électriques, la construction, les briqueteries, à Bagdad comme dans de nombreuses autres villes.

Nous étions heureux qu'une ère nouvelle de la construction de syndicats ait commencé, mais elle n'a pas duré longtemps. Une ordonnance officielle a été publiée établissant “que les entreprises d'Etat étaient toujours soumises au régime des employés de service public et que la formation de tout syndicat y était interdite”. Une autre ordonnance officielle adoptée

sous la présidence de Pachachi établit que le “Syndicat irakien est le seul syndicat reconnu officiellement”, ce qui veut dire interdire toute action syndicale comme illégale. Cela signifie la reprise de traditions fascistes sous un nouveau visage, s'appuyant sur les habitudes syndicales imposées précédemment en application des ordres et des résolutions du Baas fasciste, et en l'absence d'expérience d'une pratique syndicale. Non seulement ces mesures ont eu un impact majeur sur les travailleurs, mais elles privent les travailleurs du droit de constituer une organisation défendant leurs droits et les a mis dans une des situations les plus difficiles et des plus graves de leur vie (...).

Certains des militants et dirigeants, au nom de leurs organisations, nous ont contactés pour se mettre en liaison avec nous, en particulier le syndicat de l'électricité du Sud, le syndicat des travailleurs du pétrole du Sud, les travailleurs des ports, la fédération des enseignants de Basra, et le syndicat Shahr Ban de Baquba. En réponse, nous avons préparé une conférence avec ces groupes et militants individuels, mais la détérioration des conditions de sécurité dans le Sud de l'Irak et en particulier à Basra ces dernières

semaines nous ont forcé à remettre cette initiative, du fait également de difficultés financières.

En plus de mettre en place un nouveau gouvernement, les USA ont également installé un syndicat qui prétend être la représentation officielle des travailleurs irakiens(...)

### Projet de résolution

1 / Non reconnaissance d'un quelconque syndicat comme seul syndicat officiel des travailleurs.

2 / Droit pour tous les syndicats de rencontrer les travailleurs et d'agir avec eux, d'établir leurs plate-formes revendicatives et leurs plans, pour que les militants ouvriers puissent donner aux travailleurs une image plus claire de la situation.

3 / Ouverture de sessions et d'ateliers de formation de délégués syndicaux, encadrés par l'OIT, pour la formation de dirigeants syndicaux chevronnés. Formation de ces responsables en ce qui concerne les normes internationales du travail, les chartes syndicales, et amélioration de leur qualification.

4 / Echanges mutuels entre les syndicalistes et les organisations internationales et mise en place de séances de formation pour les travailleurs irakiens dans les pays où les traditions syndicales sont profondément enracinées chez les travailleurs, pour qu'ils puissent avoir une certaine connaissance du mouvement ouvrier international.

5 / Consolidation des syndicats qui ne sont pas soutenus par le gouvernement irakien.

6 / Contrôle des élections ouvrières et de leurs représentations par des organisations du travail internationales, pour que les travailleurs puissent constituer le comité de direction des syndicats, en choisissant parmi les travailleurs élus (...)

Falah Alwan,  
Président de la Fédération  
des Conseils ouvriers et  
des syndicats d'Irak

IRAK

Ils soutiennent la plainte déposée auprès du Comité des libertés syndicales de l'OIT par la Fédération des Conseils Ouvriers et Syndicats d'Irak (FWCUI) ainsi que par le syndicat irakien des chômeurs (UUI), pour que les Conventions 87 et 98 de l'OIT soient appliquées en Irak

## Initiateurs de la campagne:

**Coalition syndicale US Labor Against the War ( USLAW)  
Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)  
Entente internationale des travailleurs et des peuples (EIT)**

**Afghanistan:** Afghanistan Socialist Association (ASA).  
**Algérie:** Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA).  
**Bangladesh:** Bangladesh Jatiyo Sramik Fédération (BJSF).  
**Bénin:** Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB).  
**Burkina-Faso:** Confédération Générale du Travail (CGT-B) ; Union Syndicale des Travailleurs du Burkina Faso (USTB).  
**Burundi:** Confédération des Syndicats du Burundi, (COSYBU).  
**Côte d'Ivoire:** SYNASEG. .  
**Etats Unis:** USLAW. **France:** Fédération des Personnels des Services Départementaux et Régionaux FO; Fédération Nationale de l'enseignement FO; Syndicat CGT-Mines de Fer; Syndicat National CGT-ADME; Union Départementale FO Paris; Union Départementale FO Val d'Oise; Union Départementale FO Aisne; Syndicat CGT PTT Eure et Loir; Syndicat FO des personnels et organismes sociaux de la région Parisienne; Syndicat SNUDI-FO Val d'Oise; Syndicat SNJT-FO Trésor Paris; Syndicat SNFOLC Rhône; Syndicat SNFOLC Moselle; Syndicat SNFOLC Paris; Syndicat Action Sociale FO Haute-Savoie; Syndicat SNUDI-FO Isère; Syndicat SNFOLC Académie de Grenoble; Syndicat SNPRES-FO Isère; Syndicat SNUDI-FO Vaucluse; Syndicat Départemental FO sécurité Sociale Haute Garonne; Syndicat SNPRES-FO Finistère; Syndicat départemental

de l'Acion Sociale FO Haute-Savoie; Syndicat SNFOLC Charente-Maritime; Union Locale FO Clichy Saint- Ouen; Union locale FO Ivry-Vitry; Union locale FO Dreux; Union locale FO Nord du Lot; CGT-ACOSS Paris; CGT-Muséum Paris; FO EDF Toulouse; FO Aphp Paris; FO Com-Dijf Bordeaux; FO Ptt-Ftrsi Paris; FO REP-Group Exxon Mobile; CGT CHS Saint-Ylie; USDASS-CGT Saint-Ylie; CGT-SP-FTI Issy les Moulineaux; FERC-CGT Sup Bordeaux 2; FO Hopital Vinatier Lyon; CGT affaires Sociales Haute-Garonne; SCECOSS AFRP FO Paris; SNADGI-CGT Paris-Centre; UNSENRIC-FO Saclay; SNUDI-FO Montreuil; FO GLGF Centraux Cheminots; FO Direction fret Centraux Cheminots; SNTRS CGT Orsay; SNADGI- CGT Hauts de Seine-Sud; Section syndicale FO de l'AFM; Coalition anti-guerre Jane Smith. **Guadeloupe:** Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG). . **Hong Kong:** Michael Siu, Hong Kong Confederation of Trade Unions; **Hong Kong** Christian Industrial Committee. **Indonésie:** Wicaksono Bayu Alliance des Journalistes indépendants. ; **Irak:** Syndicat irakien de Chômeurs (UUI) ; Fédération des Conseils Ouvriers et syndicats d'Irak ; Organisation pour la liberté des femmes en Irak; Fédération des Réfugiés irakiens en Suisse; Aso Jabbar, Représentant du Syndicat

irakien des Chômeurs à l'étranger; Reza Hasan, secrétaire de la Fédération des Réfugiés irakiens en Suisse; Syndicat des géologues irakiens; Syndicat des travailleurs du textile et du coton de Bagdad; Syndicat des travailleurs du cuir de Bagdad; Syndicat des travailleurs de l'électricité de Bagdad; Syndicat des travailleurs des transports Shahraban-Bagdad; Syndicat général des travailleurs de Shahraban-Bagdad; Organisation de défense des droits des victimes de guerre, des prisonniers et des disparus en Irak; Syndicat des retraités d'Irak. **Malaisie:** Parti Socialiste de Malaisie. **Mauritanie:** Union des Syndicats Libres de Mauritanie, USLM, Kane Moktar, Secrétaire général. **Niger:** Confédération Démocratique des Travailleurs (CDTN). **Pakistan:** All Pakistan Trade Union Federation (APTUF). **Philippines:** Syndicat National des Cheminots (BKM-PNR-ITF). **Sénégal:** Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal-Force de changement (CNTS-FC). **Suisse:** Confédération genevoise d'action syndicale, CGAS. **Tchad:** Union des Syndicats du Tchad, Djibrine Assali Hamdallah, Secrétaire général. **Thaïlande:** WIMTEC. **Turquie:** KESK, Confederation of Public Employees Trade Unions; BIRLESIK METAL-IS, syndicat de la métallurgie (affilié à DISK)

(Etat à le mi juillet 2004)

*A titre individuel, des centaines et des centaines de responsables syndicaux, de militants ouvriers, provenant des cinq continents, soutiennent la plainte déposée auprès de l'OIT.*

*Des signatures sont parvenues des pays suivants:*

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Canada, Corée, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats Unis, France, Guadeloupe, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Italie, Jordanie, Madagascar, Malaisie, Mexique, Niger, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Portugal, Sénégal, Serbie, Soudan, Suisse, Syrie, Tchad, Togo, Thaïlande, Turquie, Ukraine.

**Suisse: Communauté genevoise d'action syndicale, CGAS; Frank Alain,** Secrétaire syndical SSP; **Anor Albert,** UCPO; **Anor Alexandre,** PSS, Membre comité directeur PS genevois; **Anor Catherine,** SSP, enseignante; **Casagrande Marco,** membre UCPO ; **Scheffre David,** syndicaliste SSP; **Deley Luc,** PSS - SSP; **Gindrat Michel,** UCPO; **Girodo Simone,** Comm. Femmes EIT; **Gottret Schenk,** députée Grand Conseil genevois; **Herranz Sylviane,** Journaliste; **Hofer Daniel,** PSS, Membre du comité cantonal Neuchâtel; **Iseli Claude,** membre UCPO; **Iseli Pierrette,** membre UCPO; **Jaussy Rudy,** SSP, présidente du groupe SIG; **Madi Rania,** Collectif Urgence pour la Palestine; **Maillard Pierre-Yves,** Conseiller National PS, Secrétaire syndical FTMH; **Robert Max,** Syndicaliste enseignement; **Leggiero Vincent,** Président syndicat SEV-TPG; **Zajak Magdalena,** syndicaliste SSP...

• *Numéro après numéro, nous publions des éléments tirés d'informations internationales, bulletin hebdomadaire de l'entente internationale des travailleurs et des peuples.*  
• *A notre grand regret, nous sommes contraints à opérer à chaque fois des choix drastiques parmi la masse des informations qui nous sont transmises par ce biais, concernant les analyses, les activités, les campagnes, la construction des organisations*

• *ouvrières qui, partout dans le monde, se reconnaissent dans le cadre de l'Entente.*  
• *Pour retrouver la totalité de ces informations, abonnez-vous à Informations internationales, que vous pouvez recevoir par courrier électronique chaque semaine, en supplément à votre abonnement au Journal de l'UCPO.*  
• *Talon d'abonnement en page 4 du supplément, ou par E-mail: info@ucpo.ch.*